

Beauvais, le 27 février 2023

Dossier suivi par :
Nathalie BUÉE
ien60.beauvais1@ac-amiens.fr
Tél. : 03.44.06.45.26

Réf. : NB
2022-2023 n° 75

22, avenue Victor Hugo
60025 Beauvais cedex

L'Inspecteur d'académie,
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale de l'Oise
à
Mesdames et Messieurs les instituteurs
et professeurs des écoles

S/c de Mesdames et Messieurs
les directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale

Objet : grève du Mardi 7 mars 2023 - déclaration préalable

Réf. : - Loi n° 83-634 du 13/07/1983
- Loi n° 2008-790 du 20/08/2008
- **Circulaires départementales du 30/09/2008**

En application des textes cités en références et consécutivement à l'annonce d'un mouvement de grève pour le Mardi 7 mars 2023, j'invite les personnels ayant l'intention de prendre part à ce mouvement à effectuer une déclaration préalable d'intention de grève auprès de l'IEN de la circonscription où ils exercent ce jour précis.

Cette déclaration doit parvenir à l'Inspecteur **avant le Vendredi 3 mars 2023 - 17h30** (délai de rigueur, permettant d'organiser le service minimum d'accueil).

Vous avez la possibilité de faire parvenir ce document par l'une des quatre voies suivantes :

- par voie postale - Vous veillerez à poster votre courrier suffisamment tôt de façon qu'il soit distribué au plus tard le Vendredi. Dans ce contexte, le cachet postal ne peut faire foi.
- par fax à la circonscription.
- par dépôt au secrétariat ou dans la boîte aux lettres de la circonscription avant le Vendredi 3 mars 2023 - 17h30.
- par mail.

Je vous rappelle, à toutes fins utiles, que la déclaration préalable d'intention de grève est inscrite dans la loi.

Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Oise



Hervé SEBILLE

Réf. : - Loi n° 83-634 du 13/07/1983
- Loi n° 2008-790 du 20/08/2008
- Circulaires départementales du 30/09/2008

Dossier suivi par :
Nathalie BUÉE
ien60.beauvais1@ac-amiens.fr
03.44.06.45.26

Réf. : NB
2022-2023 n°

22, avenue Victor Hugo
60025 Beauvais cedex

Mouvement de grève du
Mardi 7 mars 2023

***Cette déclaration préalable d'intention doit parvenir à l' IEN de votre
circonscription avant le Vendredi 3 mars 2023 - 17h30
(par courrier déposé, par fax ou par mèl)***

Je, soussigné, (Nom), (Prénom).....

Affectation : RNE : 060_ _ _ _ _

déclare par la présente mon intention de prendre part au mouvement de grève
annoncé pour le/...../.....

J'ai pris note que cette déclaration préalable d'intention n'engage pas définitivement
ma participation à la grève.

Fait à, le

Signature